



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2022

Délibération n° 100-2022
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants : 30

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DITTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Camille DAEL à Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSE, Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Pascal DITTSCH.

Absent : Françoise TURMEL, Pierre JALET, Justine REPEL

Date de la convocation : 23 septembre 2022

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2022

Exposé des motifs :

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) énumère de manière limitative les attributions que le maire peut exercer par délégation du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal ne donne pas lieu à une délibération de ce dernier.

Il est donc présenté les décisions prises dans le cadre des délégations.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23

Vu la délibération du conseil municipal n°12-2020 en date du 4 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-20 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 1er adjoint

Vu l'arrêté n°AJ-2020-25 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 2e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-22 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 3e adjoint

Vu l'arrêté n°AJ-2020-31 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 4e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-21 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 5e adjoint ;
Vu l'arrêté n°AJ-2020-34 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 7e adjoint ;
Vu l'arrêté n°AJ-2020-28 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 8e adjointe ;
Vu l'arrêté n°AJ-2020-36 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 9e adjoint ;

DECISION N° 72-2022 portant signature de la convention de partenariat Micro-Folie avec l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette

- De valider la convention de partenariat Micro-Folie avec l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette

DECISION N° 73-2022 portant validation d'une convention avec l'association Club Photo

- De valider la convention avec l'association Club Photo pour une exposition au sein de la salle capitulaire

DECISION N° 82-2022 portant validation de deux devis de l'UGAP pour la réalisation de la maintenance réglementaire et annuelle des extincteurs dans les bâtiments communaux

- De valider le devis de l'UGAP pour la réalisation de la maintenance réglementaire et annuelle des extincteurs sur l'ensemble des bâtiments communaux pour un montant total de 2 381,70 € TTC.
- De valider le devis de l'UGAP pour le remplacement des extincteurs de plus de 10 ans pour un montant de 2 723,15 € TTC

DECISION N° 83-2022 portant validation de devis de l'UGAP pour la réalisation des contrôles réglementaires et annuels des bâtiments communaux

- De valider les devis de l'UGAP pour la réalisation des contrôles réglementaires et annuels des bâtiments communaux d'un montant de 20 354,25 € HT

DECISION N°84-2022 portant validation du devis de la société CPO pour la livraison de GNR

- De valider la proposition de la société CPO pour la livraison de GNR d'un montant de 2 844 € HT

DECISION N°88-2022 portant validation de la proposition de la société HVS événement sur la mise en place de sonorisation et projection pour l'animation de l'ouverture de Bernay Scintille

- De valider la proposition de la société HVS événement sur la mise en place de sonorisation et projection pour l'animation de l'ouverture de Bernay Scintille d'un montant de 6 383 € HT.

DECISION N°89-2022 portant complément de la décision n°76-2022 concernant le remplacement de menuiseries extérieures à l'école primaire F. BUISSON

- De valider l'offre de la société Reflex pour le remplacement de menuiseries extérieures de l'école primaire F. Buisson d'un montant de 6 279 € HT

DECISION N°90-2022 portant validation d'une convention de mise à disposition de la salle capitulaire

- De valider la convention de mise à disposition pour réaliser la journée « en aparté »

DECISION N° 92-2022 portant validation du devis de la société SOCOTEC pour des missions SPS et contrôle technique dans le cadre des travaux de réhabilitation de la future Maison France services.

- De valider le devis de la société SOCOTEC pour des missions SPS et contrôle technique dans le cadre des travaux de réhabilitation de la future Maison France services d'un montant de 6 090 € HT.

DECISION N° 93-2022 portant validation de devis de la société EGP Elec pour l'installation d'éclairage LED au sein de bâtiments sportifs de la Ville

- De valider le devis de la société EGP Elec pour l'installation d'éclairage LED au sein du gymnase Marie Curie d'un montant de 17 438 € HT.
- De valider le devis de la société EGP Elec pour l'installation d'éclairage LED au sein de la salle André Rémy d'un montant de 26 434 € HT.

DECISION N°95-2022 portant signature de la convention de dépôt d'un distributeur automatique de boissons à l'Espace Marie-Louise Hémet par la société SAS DGDA

- De valider la convention de dépôt d'un distributeur automatique de boissons à l'Espace Marie-Louise Hémet par la société SAS DGDA.

DECISION n°96-2022 portant validation du devis de la société MTCA pour la diffusion de l'opéra en direct

De valider le devis portant validation du devis de la société MTCA pour la diffusion de l'opéra en direct d'un montant de 2 200 € HT.

DECISION n°97-2022 portant validation du devis de la société Screen Soft pour l'acquisition d'un point de diffusion vitrine

De valider le devis de la société Screen Soft pour l'acquisition d'un point de diffusion vitrine d'un montant de 5 930 € HT

DECISION n°98-2022 portant demande de subvention pour le projet d'aménagement et de travaux du multi-accueil

De solliciter auprès de la CAF et du Département une demande de subvention pour la réalisation du projet d'aménagement du multi-accueil, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

(1) Montant total du projet TTC	14 247 € TTC
(2) Base subventionnable	11 873 € HT
(3) Subvention C.A.F envisagée	5 343 €
(3) Subvention Département envisagée	3 562 €
(4) Emprunt	
(5) Fonds libres	5 342 €
TOTAL* (3+4+5+6)	14 247 € TTC

DECISION n°99-2022 portant validation du devis de la société Projetlys sur la création d'un intranet à destination des agents municipaux

- De valider le devis de la société Projetlys sur la création d'un intranet à destination des agents municipaux pour un montant de 14 615 € HT
- De valider la proposition de la société Projetlys pour la location de licences Powell pour l'intranet d'un montant de 5 080,32 € HT

DECISION n°100-2022 portant acceptation du devis de la société ENEDIS pour des travaux d'extension du réseau électrique rue de la défense

- De valider devis de la société ENEDIS pour des travaux d'extension du réseau électrique rue de la défense d'un montant de 6 587,28 € HT

DECISION n°101-2022 intentant une action en justice permettant l'expulsion des gens du voyage des terrains du nouveau collège

- D'intenter une action judiciaire contre les occupants sans titre des parcelles ZA 51, ZA 52, AZ 111 et ZA 156 sise le Bois d'Alençon à Bernay
- De mandater Maître Mesnildrey, avocat au barreau de l'Eure pour représenter et défendre les intérêts de la Ville dans cette affaire
- De valider la convention financière ci-jointe

DECISION n°102-2022 portant validation du devis de la SARL PEREIRA pour la restauration de jardinière endommagée par un véhicule place de la poste

De valider le devis de la SARL PEREIRA pour la restauration de jardinière endommagée par un véhicule place de la poste d'un montant de 3 056,60 € HT.

DECISION n°103-2022 portant validation de l'offre de la société QUALICONSULT pour la réalisation d'une mission de SPS pour l'aménagement du quartier de la gare

- De valider l'offre de la société QUALICONSULT pour la réalisation d'une mission de SPS pour l'aménagement du quartier de la gare d'un montant de 9 600 € HT
- De valider le paiement par phase comme présenté dans les documents du marché

DECISION n°104-2022 portant signature d'un prêt à taux fixe auprès du crédit agricole de Normandie Seine sur le budget principal

- > **De contracter** auprès du Crédit Agricole de Normandie Seine un financement pour les investissements sur le budget principal.

Financements « moyen / long terme » :

Montant :	900 000 €
Taux :	2.41 %
Durée :	25 ans
Modalités de remboursement :	Trimestriel
Type d'échéance :	échéances constantes
Frais de dossier :	900 €
Date de déblocage du prêt le 03/10/2022	

- > **Prend l'engagement** au nom de la Collectivité :

- D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt ainsi contracté.
-
- De signer seul les contrats de prêt à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain Conseil Municipal.

DECISION n°105-2022 portant signature d'un prêt à taux fixe auprès du crédit agricole de Normandie Seine sur le budget annexe de l'eau

- **De contracter** auprès du Crédit Agricole de Normandie Seine un financement pour les investissements sur le budget annexe de l'eau.

Financements « moyen / long terme » :

Montant :	661 432 €
Taux :	2.41 %
Durée :	25 ans
Modalités de remboursement :	Trimestriel
Type d'échéance :	échéances constantes
Frais de dossier :	650 €
Date de déblocage du prêt le	03/10/2022

- **Prend l'engagement** au nom de la Collectivité :

- D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt ainsi contracté.
- De signer seul les contrats de prêt à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain Conseil Municipal.

DECISION n°106-2022 portant validation du devis de la société AXIANS pour le raccordement de l'ensemble des sites distants à la fibre optique noire

De valider le devis de la société AXIANS pour le raccordement de l'ensemble des sites distants à la fibre optique noire d'un montant de 44 646,54 € HT

DECISION n°107-2022 portant validation du devis de la société Team Réseaux pour des travaux sur la prairie de la Charentonne

De valider le devis de la société Team Réseaux pour des travaux complémentaires sur la prairie de la Charentonne d'un montant de 20 286,03 € HT.

DECISION n°108-2022 portant validation de l'avenant n°1 au lot n°1 - phase 2 du marché d'aménagement de la prairie de la Charentonne

- De valider l'avenant n°1 au lot n°1 - phase 2 du marché d'aménagement de la prairie de la Charentonne d'un montant de 16 266,89 € HT

DECISION n°109-2022 validation de l'avenant n°1 au marché de fourniture de carburants diesel et essence à la pompe pour la flotte automobile de la Ville

De valider l'avenant n°1 au marché de fourniture de carburants diesel et essence à la pompe pour la flotte automobile de la Ville prolongeant d'un mois la durée du marché et de 5 000 € TTC le montant maximum la fourniture

DECISION n°110-2022 portant attribution du marché portant étude de faisabilité et de programmation d'un projet de potager à vocation pédagogique sur des terrains municipaux à Antoine de Lombardon

- D'attribuer le marché portant étude de faisabilité et de programmation d'un projet de potager à vocation pédagogique sur des terrains municipaux à Antoine de Lombardon d'un montant de 38 775 € HT
- D'autoriser le paiement par phase comme présenté dans les documents du marché

DECISION n°111-2022 portant attribution du marché de travaux d'entretien annuel du stade de football Robert Bataille

- De valider le devis de la SARL TSE pour les travaux d'aménagement du terrain de football Robert Bataille d'un montant de 5 205 € HT.

DECISION N°112-2022 portant validation du devis de la société CPO pour la livraison de GNR

- De valider la proposition de la société CPO pour la livraison de GNR d'un montant de 2 8456,50 € HT

DECISION n°113-2022 portant validation du devis de la société BPI pour la remise en conformité des équipements sur l'ensemble des bâtiments à la suite de la programmation Ad'Ap

- De valider le devis de la société BPI pour la remise en conformité des équipements sur l'ensemble des bâtiments à la suite de la programmation Ad'Ap, d'un montant de 28 092,88 € HT

DECISION n°114-2022 portant remise aux normes PMR des sanitaires à la suite de la programmation Ad'Ap

De valider le devis de la société Menuiserie du Tilleul pour la remise aux normes PMR des sanitaires à la suite de la programmation Ad'Ap d'un montant de 37 522,28 € HT

DECISION n°115-2022 portant validation du devis de la société Intersport pour le remplacement de matériel sportif

- De valider le devis de la société Intersport pour le remplacement de matériel sportif d'un montant de 2 224,14 € HT

DECISION n°116-2022 portant validation de l'avenant n°2 au marché de fourniture de carburants diesel et essence à la pompe pour la flotte automobile de la Ville

- De valider l'avenant n°2 au marché de fourniture de carburants diesel et essence à la pompe pour la flotte automobile de la Ville permettant une prolongation de quinze jours

DECISION n°117-2022 portant validation de l'offre de la société SIPLEC concernant la fourniture de carburants diesel et essence à la pompe pour la flotte automobile de la Ville

- De valider l'offre de la société SIPLEC concernant la fourniture de carburants diesel et essence à la pompe pour la flotte automobile de la Ville
- De permettre le paiement des prestations dans les conditions du contrat

DECISION n°118-2022 portant validation de l'avenant n°3 au lot n°2 - responsabilité civile - du marché d'assurance

- De valider l'avenant n°3 au lot n°2 - responsabilité civile - du marché d'assurance d'un montant de 203,69 € HT

DECISION n°119-2022 portant validation du devis de la société Décap'flash pour la restauration de tombes de soldats du cimetière de la couture

- De valider le devis de la société Décap'flash pour la restauration de tombes de soldats du cimetière de la couture d'un montant de 6 000 € HT

DECISION n°120-2022 portant validation de la convention de contrat d'édition publicitaire avec la société Edit info SARL

- De valider la convention avec l'entreprise Edit Info pour le contrat d'édition publicitaire du guide pratique 2023 ainsi que le plan de Ville 2023 de Bernay

DECISION n°121-2022 portant validation du devis pour la formation professionnelle "apprendre la langue des signes française - langue seconde"

De valider le devis de l'entreprise VISUEL pour réaliser la formation professionnelle « Apprendre la langue des signes française – langue seconde » pour le montant de 12 015.00 € TTC.

Le paiement s'effectuera en deux versements :

- 5000 € TTC en décembre 2022
- 7015 € TTC fin août 2023.

DECISION n°124-2022 portant acceptation du devis de la société ENEDIS pour des travaux d'extension du réseau électrique rue des Ménages

- De valider le devis de la société ENEDIS pour des travaux d'extension du réseau électrique rue des Ménages d'un montant de 17 998,56 € HT

Le conseil municipal prend acte du compte rendu ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 03/10/2022,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

